Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

N° délibération

7-2026 4 16

Objet :
Budget 2026 : CHAUFFERIES BOIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 avril 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric , LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : DONNE Jean-Michel ayant donné pouvoir à DESORT Fabrice, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à HAMET-DEBEGUE Céline.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Martine Bedel est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Budget 2026 : CHAUFFERIES BOIS

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 10/03/2026
Considérant les résultats de l'exercice 2025, à savoir :
L'excédent de la section de fonctionnement de 5 304,96 €
Le déficit de la section d'investissement de 184 912,16 €
Les restes à réaliser d'un montant de 105 815,19 € en dépenses et 313 264,00 € en recettes
Considérant l'affectation en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 5 304,96 €.
Le Conseil Municipal décide d'ADOPTER le Budget Primitif 2026.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	5 304,96 €
011-Charges à caractère général	223 000,00 €	042-Amortissement des subv	98 000,00 €
012-Charges de personnel	5 500,00 €	70-Vente de chaleur	260 000,00 €
042-Amortissement des immos	117 428,39 €	77-Produits exceptionnels	1 000,00 €
042-Amortissement charge étalée	5 571,61 €		
65- Autres charges de gestion	1 000,00 €		
66-Charges financières	10 804,96 €		
67-Charges exceptionnelles	1 000,00 €		

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16-DE

68-Provisions	0,00 €		
TOTAL	364 304,96 €	TOTAL	364 304,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
001-Déficit reporté	184 912,16 €	001-Excédent reporté	0,00 €
040-Amortissement des subv	98 000,00 €	021-Virement du fonctionnement	0,00 €
16-Emprunts	45 500,00 €	040-Amortissement des immos	117 428,39 €
21–Immo. Corporelles	24 550,00 €	040-Amortissement charge étalée	5 571,61 €
Op.105001–Compteurs thermiques	10 000,00 €	13-Subventions d'investissement	363 664,14 €
Op.105002-Chaufferie Plessala	123 701,98 €		
TOTAL	486 664,14 €	TOTAL	486 664,14 €

-D'AUTORISER dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 20 avril 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Martine BEDEL

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22/04/26
- et de sa publication le 20/04/26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)